

NOTE HEBERGEMENT

La famille ou l'élève majeur pourra demander, au début de chaque trimestre scolaire, à bénéficier d'un des modes d'hébergement suivants :

Interne / Demi Pensionnaire 5 jours / 3 jours ou 2 jours par semaine (les jours sont à fixer au début de l'année scolaire).

L'inscription des internes et le paiement doit se faire obligatoirement auprès du service intendance le jour de l'entrée à l'internat.

L'inscription des demi pensionnaires et le paiement s'effectuera le jour de la rentrée.

La demi-pension sera ouverte ce même jour:

Les élèves doivent être préalablement inscrits afin de pouvoir accéder au service de la demi-pension.

Les tarifs pour le trimestre de septembre à décembre 2021 sont de :

- 500.00 euros pour l'internat
- 205.00 euros pour la demi-pension 5 jours par semaine
- 136.00 euros pour la demi-pension 3 jours par semaine
- 85.00 euros pour la demi-pension 2 jours par semaine

Le paiement s'effectue à l'inscription, par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Gioçante de Casabianca, CB, espèces ou par prélèvement automatique. Le non paiement des frais de demi-pension et d'internat pourra faire l'objet d'un recouvrement contentieux.

Pièces à joindre lors de l'inscription à l'intendance :

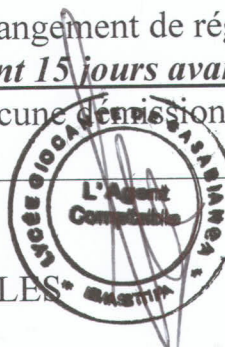
- IBAN du responsable légal de l'élève en trois exemplaires
- Dans le cas de divorce ou de séparation : copie du jugement

Les demandes de changement de régime devront être formulées, par écrit,

impérativement 15 jours avant le début de chaque trimestre.

Aucun changement, aucune demande ne seront acceptés en cours de trimestre.

L'Agent Comptable,
François-Emmanuel GILLES



Le Proviseur,
Jean-Martin MONDOLONI

